

JE SOUHAITE INSCRIRE MON ENFANT DANS UNE ÉCOLE DE COGNAC POUR LA RENTRÉE 2025

Ouverture des inscriptions scolaires du 3 au 28 mars 2025

En fonction de votre zone d'habitation 3 situations sont possibles (La carte des zones est consultable sur le site internet de la commune ou sur demande au pôle éducation)

TRAITEMENT DES INSCRIPTIONS

1ère situation

J'habite à Cognac et je choisis l'école de mon secteur



Je complète un dossier d'inscription (1)



Si le dossier est complet, il est enregistré et validé. Le certificat d'inscription est transmis par mail ou par courrier dans les plus brefs délais. Muni de ce certificat je peux prendre contact avec l'école pour valider définitivement l'inscription de mon enfant.

3ème situation Je n'habite pas à Cognac

Je dois au préalable **compléter une demande de dérogation scolaire** (document à demander au pôle éducation)

Si la demande de dérogation est validée, nous vous contacterons pour compléter un dossier d'inscription

A réception du dossier d'inscription de mon enfant, je serai positionné(e) en liste d'attente. La validation de l'inscription sera prise lors de la commission des inscriptions scolaires le 17 avril 2025. Une réponse sera ensuite apportée par mail ou par téléphone.

2ème situation

J'habite à Cognac mais je souhaite une école hors de mon secteur



A réception du dossier d'inscription de mon enfant, je serai positionné(e) en liste d'attente. La validation de l'inscription sera prise lors de la commission des inscriptions scolaires le 17 avril 2025. Une réponse vous sera ensuite apportée par mail ou par téléphone.



Je complète un dossier d'inscription (1) en mentionnant le motif de ma demande de dérogation et/ou en joignant un courrier détaillé

1. POLE EDUCATION JEUNESSE 53 rue d'Angoulême – Couvent les Récollets 1^{er} étage - 05 45 36 55 41 – education@ville-cognac.fr
2. par courrier à Mairie de Cognac – Pôle Education Jeunesse – CS 20 217 – 16111 COGNAC Cedex